

Communiqué de presse

## **Hôpitaux, cliniques et assureurs-maladie soumettent ensemble une convention de qualité au Conseil fédéral**

**Berne, 6 mai 2022**

**H+, santésuisse et curafutura ont soumis au Conseil fédéral une convention de qualité pour les hôpitaux et les cliniques. Cette convention a été élaborée avec la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM). C'est la première du genre et une étape importante pour le développement de la qualité et la sécurité des patients dans ces établissements.**

La loi sur l'assurance-maladie (LAMal) stipule à son art. 58a que les fédérations des fournisseurs de prestations et des assureurs doivent conclure des conventions relatives au développement de la qualité (conventions de qualité) valables pour l'ensemble du territoire suisse. Après avoir élaboré une telle convention en partenariat avec la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM), H+, santésuisse et curafutura viennent de la soumettre au Conseil fédéral. Ce texte pourra entrer en vigueur dès son approbation par le gouvernement.

Pour les partenaires, ce premier accord national établissant des règles d'une grande portée pour le développement de la qualité constitue une étape importante pour la qualité et la sécurité des patients dans les hôpitaux et les cliniques. Le perfectionnement systématique de cette convention est d'ores et déjà prévu. Les partenaires ont convenu d'éléments importants au moyen desquels les hôpitaux et les cliniques développeront la qualité et la sécurité des patients sur une base obligatoire, uniforme et transparente. Des domaines thématiques ont été définis, dans lesquels les hôpitaux et les cliniques devront mettre en œuvre des mesures validées et assurer un processus continu d'amélioration. Un organe de contrôle indépendant vérifiera individuellement, par échantillonnage, le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques. La sélection reposera sur les résultats de la mesure nationale de la qualité existante, par ex. par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ), ou sera aléatoire. Les conclusions du contrôle ainsi qu'une auto-déclaration seront publiées avec transparence pour chaque site d'hôpital ou de clinique.

### **Intégrer ce qui a fait ses preuves**

La convention de qualité tient compte du vaste éventail d'activités qualité déjà en œuvre dans les hôpitaux et les cliniques. Elle permettra d'intégrer sans difficulté diverses initiatives en la matière, qu'elles soient nouvelles ou existantes. Des mécanismes de contrôle du développement de la qualité déjà bien établis au niveau international ont également été pris en considération. Et des structures en place participeront à la réalisation, à commencer par l'ANQ. La collaboration dans le cadre de cette association favorisera une coordination étroite avec les cantons et leurs propres prescriptions.

Convention de qualité nationale

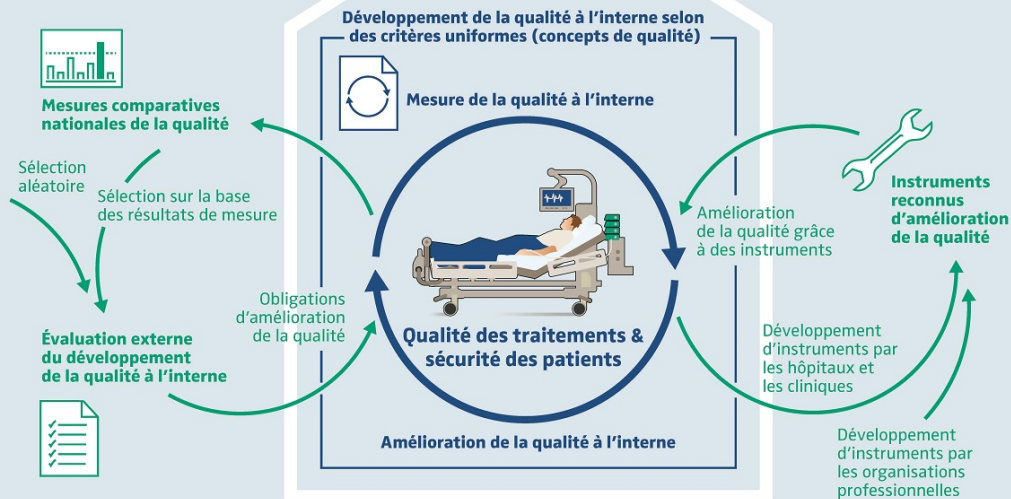
# Développement de la qualité obligatoire, uniforme et transparent dans les hôpitaux et les cliniques



Domaines thématiques du développement de la qualité nationaux et obligatoires



Transparence des mesures de la qualité et des évaluations externes



## Domaines thématiques du développement de la qualité

• Domaines du développement de la qualité pertinents, uniformes au niveau national et obligatoires

• En harmonisation avec la stratégie et les objectifs de la Confédération en matière de qualité



## Développement de la qualité à l'interne (concepts qualité)

• Mesure et amélioration internes continues de la qualité des traitements et de la sécurité des patients dans les domaines thématiques du développement de la qualité

• Intégration individuelle d'instruments reconnus d'amélioration de la qualité

• Évaluation externe selon des critères uniformes avec d'éventuelles obligations en vue de l'amélioration de la qualité

• Participation obligatoire aux mesures comparatives de la qualité au niveau national



## Instruments d'amélioration de la qualité (mesures d'amélioration de la qualité)

• Mesures systématiques d'amélioration de la qualité des traitements et de la sécurité des patients

• Développés par les hôpitaux, les cliniques et des organisations professionnelles

• Reconnus au niveau national selon des critères uniformes

• Intégration individuelle dans l'hôpital, resp. la clinique (liberté de choix parmi les domaines thématiques)



## Mesures comparatives de la qualité au niveau national

• Mesure et présentation comparative d'indicateurs de qualité

• Base de sélection pour l'évaluation externe du développement de la qualité (à côté de la sélection aléatoire)



## Évaluation externe du développement de la qualité (contrôle)

• Évaluation externe du développement de la qualité à l'interne selon des critères uniformes

• Sélection des hôpitaux et des cliniques sur la base des mesures comparatives de la qualité au niveau national ou aléatoirement

• Éventuelles obligations pour l'amélioration de la qualité



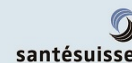
## Publication transparente

• Publication des mesures comparatives nationales de la qualité

• Publication de l'évaluation externe et de l'auto-déclaration



Die Spitäler der Schweiz  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI



Die Innovationen Krankenhausmanagement  
Les assureurs-maladies Innovations  
Gli ospedali-innovazioni Innovativi



MEDIZINALTARIF-KOMMISSION LUGO  
COMMISSION DES TARIFS MÉDICAUX LAA  
COMMISSIONE DELLE TARIFFE MEDICHE LAMP

## Contacts pour les médias

### H+ Les Hôpitaux de Suisse

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice

Tél. 031 335 11 63

[medien@hplus.ch](mailto:medien@hplus.ch)

### santésuisse

Verena Nold, directrice

Tél. 079 291 06 04

[verena.nold@santesuisse.ch](mailto:verena.nold@santesuisse.ch)

**curafutura**

Pius Zängerle, directeur

Tél. 079 653 12 60

[pius.zaengerle@curafutura.ch](mailto:pius.zaengerle@curafutura.ch)

**CTM**

Andreas Christen, directeur du SCTM

Tél. 041 419 58 11

[andreas.christen@zmt.ch](mailto:andreas.christen@zmt.ch)

---

**H+ Les Hôpitaux de Suisse** est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe, en tant que membres actifs, 205 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux répartis sur 435 sites et plus de 140 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers avec statut de membres partenaires. À travers ses institutions membres, H+ représente quelque 200'000 personnes actives.

---

**santésuisse** est l'association faitière des assureurs-maladie suisses. santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

---

**curafutura** est l'association des assureurs-maladie innovants: CSS, Helsana, Sanitas et KPT. curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

---

La **Commission des tarifs médicaux LAA (CTM)** a pour tâche de régler les problèmes fondamentaux rencontrés par les organismes responsables de l'assurance-accidents obligatoire dans les domaines du droit médical et des tarifs médicaux. En règle générale, la CTM, l'assurance militaire et l'assurance-invalidité concluent ensemble des contrats avec les hôpitaux et les associations du personnel médical.

---